

53 - PRU de Planoise - Avenant au marché de travaux concernant l'aménagement de l'esplanade du site Tripode

M. ALLEMANN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant égal ou supérieur à 300 000 € HT et de travaux d'un montant égal ou supérieur à 5 150 000 € HT ayant fait l'objet d'une mise en concurrence selon une procédure formalisée par le Code des Marchés Publics (appels d'offres, procédures négociées, concours...), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés correspondants soit par délibérations spécifiques, soit par délibérations générales regroupant les différents marchés annuels des directions et services.

Une autorisation de principe du 11 juin 2009 a notamment chargé M. le Maire de signer tous les avenants aux marchés entraînant une augmentation du montant du contrat initial inférieure à 10 %.

Pour certains des marchés mentionnés ci-dessus, des avenants doivent être établis afin de prendre en compte des prestations supplémentaires non prévues initialement, mais répondant totalement à l'objet de ces marchés.

La liste ci-après récapitule l'ensemble de ces avenants entraînant une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %.

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
Direction Grands Travaux PRU de Planoise - Aménagement de la nouvelle esplanade Lot 1 : VRD - enrobés Avenant n° 2 : prestations supplémentaires pour la réalisation d'une barrière et des petites reprises de revêtement à l'angle du bâtiment Néolia, la réalisation de travaux d'adaptation pour l'accès à l'immeuble SAIEMB, la pose de 2 chambres L2T sous trottoir et divers travaux de finitions du fait de l'avancement des opérations immobilières en périphérie de l'esplanade	SAS BONNEFOY 25660 Saône	408 437,20 € HT + Avenant n° 1 : 40 075,52 € HT	Avenant n° 2 : + 16 229,24 € HT	20/04/2012

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant ci-dessus.

«M. Jean ROSSELOT : Juste un mot. Vous avez touché de l'Etat l'an dernier près de 800 000 € pour le Tripode en même temps que 400 000 € pour la crèche des Clairs-Soleils en même temps que 400 000 € pour la Porte Noire, 400 000 € pour le mur d'escarpe, etc. des champs de ruines comme ça on espère qu'il y en aura encore beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci. Vous êtes d'accord pour ce rapport ? Il n'y a pas d'opposition, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2012.